



## Convention entre l'Ordre des Experts- Comptables de PACA et le CPEM

### Présentation de l'Ordre des Experts-Comptables

Les Experts-Comptables représentent le plus grand réseau français des professionnels libéraux au service des entreprises.

Créé par l'Ordonnance de 1945, l'Ordre des Experts-Comptables a pour vocation de gérer et d'animer ce réseau. L'Ordre est représenté au niveau national par le Conseil Supérieur et au niveau régional par 22 Conseils Régionaux.

Plus de 1 900 Experts-Comptables sont inscrits au tableau du Conseil Régional de l'Ordre de Marseille PACA Corse.

L'Expert-Comptable est un acteur privilégié de la vie économique et financière.

Au-delà de ses missions de nature comptable, la mission de Conseil et d'Accompagnement à toutes les étapes de la vie de l'entreprise ou lors d'opérations particulières (création, investissements, fusion, rapprochement, transmission...) est essentielle pour l'Expert-Comptable.

L'Expert-Comptable est à la fois généraliste et technicien avec un état d'esprit libéral, entreprenant et indépendant.

**Présent dès la création de l'entreprise, l'Expert-Comptable reste un conseil privilégié tout au long de son développement.**

### Présentation du CPEM

**CPEM, plateforme France Initiative sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

Créé en 1994 sous forme associative (loi 1901), le CPEM est une Plateforme France Initiative soutenue par des financements publics (Union européenne, Etat et collectivités locales) et privés (réseaux bancaires mutualistes, Caisse des Dépôts et grands groupes).

Le CPEM accompagne et soutient les porteurs de projet de création et de reprise de Très Petites Entreprises sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Son outil phare : le prêt d'Honneur, un prêt personnel sans intérêts ni garantie pouvant aller jusqu'à 15.000 euros. Il doit permettre de renforcer les fonds propres et faciliter le financement bancaire.

Son action permet un effet de levier bancaire : plus de 70% des entreprises soutenues sont mise en relation avec une banque dès leur démarrage. Le CPEM instruit également d'autres dispositifs de financement pour les porteurs de projet (PRCE, PRTE, PCE, fonds de garantie,...).

*[Handwritten signatures]*

Au-delà du soutien financier, l'accompagnement proposé par le CPEM permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un parrainage et de conseils d'un réseau d'experts (banquiers, structures d'accompagnement, chefs d'entreprise).

#### **Objectifs et contenu de l'appel aux Experts Comptables Bénévoles**

- Faciliter l'accès au conseil pour les porteurs de projet accompagnés par le CPEM
- Professionnaliser les Comités Techniques
- Gérer une liste d'Experts Comptables impliqués et disponibles : cette liste étant gérée directement par l'Ordre des experts-comptables

#### **Engagements du CPEM**

- Diffuser la liste des Experts comptables communiquée par le biais des chargés d'affaires, des outils de communication du CPEM (site internet, lettre) et affichage à l'entrée des locaux
- Afficher le logo de l'Ordre des experts-comptables sur le site internet du CPEM
- Organiser des permanences d'Experts Comptables (prise des rendez-vous, organisation logistique,...)
- Réaliser une présentation du CPEM

#### **Engagements des Experts Comptables**

- Animer les permanences
- Présence à tour de rôle en Comité Technique
- Respecter le formalisme du dossier CPEM
- Afficher le logo du CPEM sur les supports de communication du conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables concernant la création d'entreprise et les mettre à la disposition des créateurs et repreneurs du CPEM afin qu'il connaissent le rôle de l'expert-comptable en matière de création d'entreprise

#### **Calendrier**

L'expert-comptable bénévole sera retenu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. De même, un nouvel appel aux Experts Comptables bénévoles sera lancé chaque année.

Deux calendriers seront proposés : un pour les Comités Techniques et un second pour les permanences.

Les calendriers seront établis annuellement et transmis courant octobre afin que l'Ordre des experts-comptables puisse circulariser les experts-comptables désirant devenir bénévole du CPEM.



## Modalités de remise de la proposition

- La proposition d'intervention se fera par la signature du courrier d'engagement signé par l'Expert Comptable bénévole qui le remettra à l'Ordre des experts-comptables qui le transmettra au CPEM.
- L'Expert Comptable bénévole qui ne respecterait pas les engagements visés ci-dessus se verrait exclu du CPEM après que l'Ordre des experts-comptables ait été préalablement informé de ses manquements.

## Contact auprès de l'Ordre des Experts Comptables et du CPEM

### Ordre des Experts Comptables

Philippe DOLORIAN

Secrétaire Général

[philippedolorian@oecpacac.com.fr](mailto:philippedolorian@oecpacac.com.fr)

Tour Méditerranée  
65 Avenue Jules Cantini  
13298 Marseille Cedex 20  
Tél. 04.91.16.04.20

Corinne Courbon  
Chargé de la sous-commission CPEM  
Par la Commission entreprises

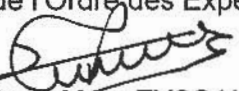
[c.courbon@oktis.fr](mailto:c.courbon@oktis.fr)

11 & 13 Bd Leglize  
13 004 Marseille  
Tél. : 04 91 50 84 95

Fait à Marseille le

### Ordre des Experts Comptables

Monsieur Jean-Jacques de RONCHI  
Président de l'Ordre des Experts-Comptables

  
Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER  
Président de la Commission  
Création entreprises

### CPEM

Isabelle MAURIES


Responsable Pôle Entreprises

[imauries@cpem-marseille.com](mailto:imauries@cpem-marseille.com)

Les docks Atrium 10.2  
10 Place de la Joliette  
13 002 Marseille  
Secrétariat du CPEM :  
04.91.99.01.53 ou 65

### CPEM

Monsieur Christian BUFFET  
Président du CPEM

  
Isabelle MAURIES  
Directeur du CPEM